

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement comprend trois parties :

- Le projet d'accueil :

Il définit les prestations d'accueil proposés, la place de l'enfant porteur de handicap et les professionnels mobilisés.

- précisant les durées et rythmes, accueil régulier, occasionnel et décrivant les compétences professionnelles.

- détaillant les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

- intégrant les actions menées en termes d'analyse de pratiques

- Les projets éducatif et pédagogique :

Ils révèlent et explicitent les valeurs éducatives portées par l'équipe, et présentent comment, au quotidien, les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles. Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants (notamment en matière artistique, culturelle et pour favoriser l'égalité entre fille et garçon).

- Le projet social et développement durable :

Il s'agit des modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social, modalités de participation des familles à la vie de l'établissement, des actions de soutien à la parentalité, des mesures prises pour faciliter l'accès aux enfants des familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie et des familles engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et activité dans une démarche en faveur du développement durable.



PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DES HARAS

1, Cours Jean Nicoli

20090 Ajaccio

04.95.20.12.23

creche_haras@ville-ajaccio.fr

60 Enfants

SOMMAIRE

1- Le projet d'accueil

1-1 Prestations d'accueil proposées

1-2 Enfant porteur de handicap

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

1-4 Equipe pluridisciplinaire

1-5 Formation professionnelle

1-6 Actions de prévention

1-7 Analyse des pratiques

2- Les projets éducatif et pédagogique

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation

b. Arrivée

c. Départ

2-2 Les temps de transition

2-3 Les repas

a. Bébé

b. Moyens

c. Grands

d. Goûter

2-4 Le sommeil

2-5 Les soins

a. Changes

b. Lavage des mains

c. Petits soins

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel

b. Développement moteur

c. Langage

2-7 L'autonomie

2-8 Le soutien à la parentalité

2-9 La communication

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

a. La population

b. Les familles et enfants

c. La petite enfance à Ajaccio

3-2 Quartier

3-3 Place des familles

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

3-5 Développement durable

PROJET D'ETABLISSEMENT

1- Le projet d'accueil

La Direction de la Petite Enfance d'Ajaccio dépend de la Direction Générale Adjointe Vie Scolaire et Temps de l'enfant. La crèche des Haras fait partie des 8 crèches de la Direction de la Petite Enfance (DPE) composée de :

- 140 agents
- 8 crèches municipales
- 1 Relais Petite Enfance (RPE)
- 1 cuisine centrale (Ingurdelli)
- 1 service administratif

1-1 Prestations d'accueil proposées

La très grande crèche des Haras d'une capacité d'accueil de 60 places est composée de 3 sections. La section des bébés (les coccinelles), la section des moyens (les papillons) et la section des grands (les lions). Elle propose un accueil sur une amplitude horaire de 11h00 et 3 types d'accueil collectif afin de mieux répondre aux besoins des parents :

☐ L'accueil régulier :

En fonction de leurs besoins, les familles réservent par contrat les heures et les jours d'accueil par semaine qui leur sont nécessaires ainsi que le nombre de semaines annuelles.

Cas particulier / Accueil occasionnel « régulier » avec plannings tournants :

Les familles dont les jours et horaires de travail varient chaque semaine (plannings tournants) sont tenus de fournir à la directrice de l'établissement le planning de fréquentation mensuel de leur enfant à la crèche pour le ou les mois à venir.

La remise des plannings devra être faite au plus tard la 3ème semaine avant le début du mois concerné. Si non remise dans le délai, les réservations ne sauraient être garanties et seuls les créneaux disponibles pourront être réservés.

☐ L'accueil occasionnel :

Des places d'accueil occasionnel seront proposées en fonction des disponibilités de l'établissement.

Une réservation de place peut s'effectuer sur planning, d'une semaine à l'autre ou bien par téléphone le jour même du besoin.

Dans tous les cas, l'entrée effective d'un enfant, en régulier et/ou en occasionnel passe par une période d'adaptation/familiarisation.

☐ L'accueil d'urgence :

Il est ponctuel et n'est accepté qu'après une évaluation réelle du besoin, effectuée par la Directrice de l'établissement et/ou la Direction Petite Enfance.

1-2 Enfant en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005, les établissements peuvent et doivent accueillir tout enfant présentant un handicap ou atteint d'une affection chronique compatible avec la vie en collectivité.

Cependant, la famille devra avoir conscience que la structure reste un lieu de vie et non un lieu de soins.

Les protocoles pouvant être établis par le médecin traitant et transmis au pédiatre de l'établissement en fonction des besoins de l'enfant ou bien sous forme de projet personnalisé éducatif décidé entre les parents, le médecin traitant et le pédiatre de l'établissement.

Ces protocoles seront validés sous réserve que l'équipe soit en accord et que la crèche dispose des moyens indispensables pour apporter à l'enfant les soins particuliers que son état exige.

Selon la nature du handicap que présente l'enfant, le personnel pourra solliciter l'aide du médecin de la structure et/ou d'intervenants extérieurs : la psychologue ou la psychomotricienne. Le recours à ce type de professionnels consistera à accompagner les membres de l'équipe face à des situations particulières. De par leur formation, ces personnes ressources jouent le rôle de facilitateur en matière d'accueil de ce type de public.

1-3 Familles bénéficiant des minima sociaux et retour à l'emploi

Afin de faciliter le retour à l'emploi, les parents en recherche d'emploi peuvent faire une demande d'accueil occasionnel qui sera traitée en priorité. De plus, la structure travaille en collaboration avec la PMI qui peut demander un accueil pour des enfants dont la situation familiale ou sociale le nécessite.

1-4 Equipe pluridisciplinaire

L'équipe est composée de :

D'une directrice IDE, d'une EJE directrice adjointe, de 6 Auxiliaires de puériculture et de 17 CAP petite enfance et 2 apprenties.

Soit un minimum d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 8 enfants qui marchent.

Se rajoute à cette équipe, une secrétaire, 2 cuisiniers et un aide cuisinier et 3 agents d'entretien à temps plein.

Des intervenants extérieurs viennent compléter l'équipe en fonction des activités et du suivi des enfants (langue corse, éveil musical, psychologue, référent santé et accueil inclusif, analyse des pratiques ...)

Madame Santoni Monique pour la langue corse

Madame Straforelli Christelle, Psychologue vacataire

Le Docteur Noëlle Ambrogi, Pédiatre vacataire

Les intervenantes du CAMPS : psychomotriciennes, éducatrices spécialisées

Modalités permettant d'assurer, en toutes circonstances la continuité de direction : Au regard de l'amplitude d'ouverture de la structure, la directrice ne pourra pas être sur site à chaque moment. Aussi, en son absence, la fonction de continuité de direction sera assurée par la directrice adjointe. Pour garantir la continuité du service, la directrice définit un protocole auquel les agents responsables devront se conformer.

En l'absence de la directrice et de la directrice adjointe, la continuité de direction est assurée de 7h30 à 18h15, dans chaque section distincte et par ordre d'ancienneté, par une professionnelle titulaire d'un diplôme d'Auxiliaire de puériculture ou d'un CAP petite enfance ou de toute autre professionnelle justifiant d'une expérience auprès des enfants. L'agent concerné dispose d'une délégation hiérarchique sous couvert et en lien direct avec la Directrice de la petite enfance, Madame Michèle Santoni.

1-5 Formation professionnelle

Conformément à la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui institue le droit individuel à la formation, il est proposé aux agents de suivre des formations. Celles-ci poursuivent plusieurs objectifs : actualiser ses connaissances, prendre contact avec des professionnels d'autres communes, échanger avec eux autour de différentes problématiques, etc... Ces formations peuvent être dispensées à la fois, par le CNFPT mais aussi en intra par notre service formation.

Sont priorisées les formations obligatoires ou fortement conseillées : HACCP, gestes 1ers secours et Habilitation électrique BS.

Par ailleurs depuis quelques années, la Ville a souhaité s'engager dans le processus de formation en accueillant des apprenties (formation en alternance).

1-6 Actions de prévention

Le Service prévention et sécurité des agents de la commune a entrepris la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels (DUERDRP) par crèche via le développement d'un réseau d'assistants de prévention. Des fiches d'informations ont été complétées pour chaque unité de travail. Celles-ci décrivent les situations de travail effectuées par les agents, les lieux de travail ainsi que les principaux matériels, produits, véhicules et engins utilisés.

La nutrition : Depuis 2007, la ville d'Ajaccio est ville active PNNS (programme national nutrition santé). Elle s'est engagée à promouvoir et à soutenir toute action qui contribue aux objectifs du PNNS, la nutrition est l'une des priorités des programmes de sante publique qui visent à la promotion d'une alimentation et d'un mode de vie favorable à la santé. Des formations et des informations sont proposées au personnel sur la nutrition, le rythme de vie. Les parents sont sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

D'autres actions de prévention sont menées dans les crèches sur les thèmes suivants : Prévention des accidents domestiques, promotion de la vaccination, le risque solaire, les écrans, acquisition de la propreté, le sommeil, l'hygiène corporelle, pollution de l'air intérieur ...

1-7 Analyse des pratiques

L'analyse des pratiques professionnelles est devenue obligatoire dans tous les établissements d'accueil du jeune enfant, suite à la publication du [décret du 30 aout 2021](#) qui modifie l'[article R 2324-37 du code de la santé publique](#).

L'analyse de pratique est un espace de parole dédié aux professionnels pour leur permettre de s'exprimer sur leurs pratiques. Ainsi, la mise en réflexion collective a pour objectif global de dégager des axes de résolutions de situations, sources de problèmes. C'est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

Elle est mise en œuvre sous forme d'une session de 2 heures par quadrimestre pour chaque professionnel, animé par une psychologue clinicienne.

2- Les projets éducatif et pédagogique

Le multi accueil est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2.5 mois à 4 ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : une directrice IDE, une adjointe EJE, 6 auxiliaires de puériculture, 17 personnes titulaires du CAP petite enfance, 6 personnes pour l'entretien et la restauration. Les enfants sont accueillis dans 3 sections.

2-1 L'accueil et les temps forts

a. Familiarisation/Adaptation

Avant l'admission définitive de l'enfant, une période d'adaptation est organisée avec les parents afin de lui donner la possibilité de s'intégrer à la crèche selon son propre rythme.

La directrice détermine avec la famille le protocole d'adaptation. Les parents sont invités à passer un moment avec leur enfant dans la structure afin de faire connaissance avec l'équipe éducative et le nouveau lieu de vie de leur enfant.

L'adaptation est une étape importante et essentielle pour l'enfant et sa famille. L'accueil s'organise au fil des heures et sur plusieurs jours, avec une augmentation progressive du temps de présence de l'enfant sur la journée. D'une bonne adaptation dépend le bon déroulement de la vie de l'enfant à la crèche. Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille et un accueil de qualité nécessite un travail de séparation tant auprès de l'enfant que de ses parents. Il est nécessaire que les parents se sentent en confiance, écoutés et donc en sécurité pour favoriser la séparation. Bien se séparer permet de mieux se retrouver.

b. Arrivée/Accueil du matin :

Les arrivées sont possibles de 7h30 à 9h30, à partir de 13h30 pour les mi-temps d'après-midi. Cet horaire peut être variable en fonction des besoins. Les enfants sont accueillis dans leur section. L'accueil est un moment privilégié, un moment d'échange et de transmissions mais aussi de séparation qu'il est important de respecter et qu'il est nécessaire d'individualiser.

c. Départ :

Les départs se font à partir de 12h pour les contrats mi-temps et à partir de 15h30 pour les temps pleins, en fonction des contrats des enfants. Ce moment est essentiel pour échanger avec les familles sur le temps passé à la crèche. Les départs s'échelonnent jusqu'à 18h15.

2-2 Le temps de la collation

Les enfants se lèvent tôt et n'ont souvent qu'un biberon avant d'arriver en crèche aussi un complément de petit déjeuner à l'accueil du matin est proposé aux enfants. La collation se compose de pain, fruit, eau (compléments nutritionnels du laitage du matin).

C'est aussi un moment d'échanges, un moyen de se dire bonjour....

La collation est proposée de 8h à 8h30. Elle est préparée par l'équipe de la cuisine et se compose le plus souvent d'une tranche de pain beurrée ou pas, de fruits tranchés et d'eau. Les enfants sont assis autour de la table dans la salle d'accueil de leur section. C'est un moment privilégié pour l'enfant.

2-3 Les repas :

La crèche des Haras est dotée d'une cuisine, les repas sont préparés sur place tous les matins et servis à partir de 11h. Les repas arrivent filmés sur des chariots, adaptés à chaque section. Application du PNNS en vigueur. Les PAI et autres régimes particuliers sont après validation, affichés en cuisine pour la conformité de l'élaboration des repas.

a. Bébés :

Les bébés sont installés dans des transats ou sur des chaises hautes en fonction de leur âge. Ils sont séparés en 2 groupes pour permettre la prise en charge de chacun de façon optimale. Favoriser des petits groupes limite la dynamique sonore liée à un grand nombre de bébés. En attendant l'arrivée des chariots, un temps de comptines et de chansons avec doudou et sucette permet aux bébés de patienter.

Chaque enfant est pris en charge individuellement. Dans la section des bébés, le rythme individuel de l'enfant est suivi et impulsé par les parents. La diversification se fait en étroite collaboration avec les familles en respectant les protocoles des pédiatres. Un tableau récapitulatif et évolutif, répertorie l'introduction des différents aliments chez chaque enfant.

b. Moyens :

Les moyens sont installés à table, dans deux espaces de vie différents. Les repas sont servis à 11h, ils arrivent sur 2 chariots, les assiettes sont préparées et filmées individuellement en cuisine dans le respect de l'équilibre alimentaire et arrivent pour être directement servies. Les enfants ne sont pas resservis.

c. Grands :

Les repas sont servis sous forme de plateau repas individuel. Chaque plateau compte l'entrée, le plat principal, le fromage et le fruit, le pain. Les assiettes sont filmées, les enfants ne sont pas resservis. Une atmosphère calme et apaisante est instaurée pour que le repas se fasse dans des conditions optimales.

d. Le goûter :

Le goûter est servi à partir de 15h, comme pour les repas, les petits groupes sont privilégiés. C'est un moment choisi également pour fêter les différents anniversaires... le gâteau est confectionné par nos cuisiniers.

2-4 Le sommeil :

Le sommeil est un temps important dans la construction de l'enfant. Respecter le rythme individuel de chacun est primordial. Dans la section des bébés, le temps de sommeil est à la demande, l'adulte suit le plus souvent le rythme de l'enfant, les temps de sommeil sont aussi beaucoup plus fréquents. Musique douce, éclairage tamisé, doudous et sucettes sont du voyage. Les phases de sommeil font l'objet d'une transmission précise, écrite et orale.

Chez les moyens et les grands, la sieste représente le temps le plus élargi de sommeil, une atmosphère tamisée avec une musique douce constitue le cadre choisi. L'enfant est accompagné par l'adulte tout le temps de sa sieste.

2-5 Les soins

a. Change :

Le change est un temps important en termes d'hygiène et de bien-être. Il est aussi un moment privilégié d'échange entre l'enfant et l'adulte. Tous les enfants sont systématiquement changés à 10h et à 14h, mais aussi à la demande tout au long de la journée, selon les besoins.

Chez l'enfant plus grand, l'accompagnement à l'apprentissage de la propreté se fait à son rythme et en collaboration avec ses parents, dans le respect de ses acquisitions.

Les professionnelles restent disponibles pour informer les familles sur les conduites à tenir.

b. Lavage des mains :

Indispensables pour toute la population de la crèche, ce geste demeure primordial pour éviter les transmissions virales et bactériennes.

Pour le personnel, des fiches réflexes sont affichées dans tous les lieux de vie.

Pour les enfants, un apprentissage adapté aux différents âges se fait tout au long de la journée.

c. Petits soins :

Les petits soins quotidiens sont nombreux. (DRP, lavage oculaire, douches, prise de médicaments, prise de températures, les petites blessures superficielles)...tous ces petits maux font partie intégrante de la vie des sections. Certains plus que d'autres sont protocolisés ou sur prescription médicale.

Des fiches de transmissions sont indispensables pour le suivi.

Il existe à ce titre, un cahier de traitement quotidien, ponctuel ou permanent tenu par les professionnelles.

2-6 Les activités éducatives

a. Développement sensoriel

Le développement sensoriel c'est le développement des 5 sens qui sont en éveil déjà avant la naissance. La capacité de l'enfant à communiquer passe par son corps et tous ses sens. L'enfant est très tôt curieux de tout et c'est à travers son corps qu'il va à la découverte du monde.

- Chez les bébés :

Le développement sensoriel passe donc par la mise à disposition de différents jouets sensoriels stimulant les 5 sens de l'enfant : tapis d'éveil avec différentes textures et différents bruits, jouets musicaux, portiques, anneaux de dentition, jouets en noir et blanc pour stimuler la vue, tout ce qu'il peut manipuler et porter à la bouche, la peinture propre... Il se fait aussi tout au long de la journée et à tout moment à travers l'échange avec l'adulte lors de chaque temps fort comme le change, le repas, l'endormissement...

- Chez les moyens :

Le développement sensoriel se poursuit bien évidemment au cours des différents temps fort de la journée dans l'échange avec l'adulte, mais les enfants ont grandi et leurs capacités ont évolué aussi

de nouvelles activités qui vont contribuer à l'éveil sensoriel voient le jour comme la peinture, la pâte à modeler, le bac à pâtes, la pâte à sel, les ateliers musique, les livres, les balles sensorielles...

- ***Chez les grands :***

On poursuit ce qui se fait chez les moyens en adaptant le matériel et les propositions aux capacités qui évoluent et s'affinent. Loto des odeurs, boîtes sensorielles, sable sensoriel...

b. Développement moteur

- ***Chez les bébés :***

Le développement moteur se fait tout au long de la journée. L'aménagement de l'espace est très important, avec la mise en place de tapis, de barres murales, de miroirs... tout ce qui permet à l'enfant d'évoluer dans un espace sécurisé et rassurant et ainsi d'explorer son environnement tout en avançant à son rythme. Installer un enfant sur un tapis sans tout lui mettre à portée de main afin qu'il aille par lui-même à la découverte de ce qui l'entoure en tâtonnant et en développant tout naturellement ses capacités motrices. Mais nous pouvons aussi les accompagner sur un petit parcours moteur adapté à leurs capacités ou tout simplement en mettant un bébé sur le ventre afin de stimuler la posture de sa tête. La mise en place de tapis d'éveil et de portiques participe au développement de la préhension. Pour les bébés qui commencent à acquérir la station debout et la marche, les trotteurs sont de très bons outils rassurants et encourageants. Tout au long de l'année nous adaptons l'espace et notre prise en charge de l'enfant afin de contribuer à leur développement moteur.

- ***Chez les moyens :***

Les enfants n'en sont pas au même stade de leur développement ; concernant le développement moteur, certains marchent et d'autres pas encore. De ce fait, nous aménageons l'espace afin que chaque groupe puisse évoluer à son rythme : une pièce est aménagée pour accueillir les « petits moyens » qui ne marchent pas encore. Son aménagement est un prolongement de la section des bébés : tapis, miroirs, de quoi se mouvoir en toute sécurité. Cette pièce évoluera au cours de l'année pour devenir un espace supplémentaire pour l'ensemble du groupe. Le reste de la section offre un espace plus grand adapté aux enfants qui marchent. Dans la cour, les enfants ont désormais des vélos sans pédales, prolongement des trotteurs, leur permettant ainsi d'exploiter une nouvelle façon de se mouvoir : lever la jambe pour s'y installer et en sortir, utiliser ses jambes pour avancer, apprendre à tourner le guidon... Un parcours moteur leur est aussi proposé à intervalles réguliers permettant de grimper, descendre, sauter, passer en dessous et au dessus... travailler leur équilibre aussi.

Quant à la motricité fine, elle s'affine et des jouets adaptés permettent de la travailler comme notamment les jeux d'encastrement. Des gommettes assez grosses sont aussi proposées dans le cadre d'activités manuelles, de même que de la peinture qui contribue, par le biais de différents outils (rouleaux, pinceaux...), à travailler cette motricité fine par la manipulation, les diverses sensations tactiles à son contact... ou encore la pâte à modeler, la pâte à sel...

- ***Chez les grands :***

L'aménagement de l'espace est différent et prépare les enfants à leur entrée à la maternelle l'année suivante : tables d'activités, coins symboliques... ils sont en effet capables maintenant de rester assis plus longtemps et de se poser plus longuement sur une activité de motricité fine car celle-ci s'affine encore. D'un point de vue moteur il leur est proposé des petits ateliers de relaxation, des ateliers de « gym » au cours desquels ils sautent, courent, font des mouvements précis en suivant les consignes de l'adulte.

c. Langage

L'acquisition du langage est longue et ne se fait pas en un jour. Il faut du temps, celui de son développement. Elle commence très tôt, dès les premiers mois de grossesse. L'enfant se familiarise très tôt avec les sons de la langue maternelle, il évolue dans un bain de langage dont il se nourrit, il communique et se fait comprendre avant même de parler.

Nous l'accompagnons dans cette acquisition tout au long de la journée, à chaque moment. Lui parler sans employer un « langage bébé » est primordial, nommer les choses, les actions, communiquer avec lui à chaque instant.

Le jeu, les chansons, les comptines, les histoires... sont liés au développement de capacités langagières. Chaque échange entre l'adulte et l'enfant participe au développement du langage, que ce soit lors de moments calmes, lors du change, du repas... et ce dans chaque section. Lors d'activités quelles qu'elles soient l'adulte accompagne l'enfant dans l'acquisition et le développement du langage, et ce à tout âge.

d. L'autonomie

A la crèche nous aidons l'enfant à devenir autonome. Les accompagner dans la découverte du monde qui les entoure en les laissant tâtonner et faire leurs expériences par eux-mêmes est notre rôle premier. Ils vont, de la section des bébés à la section des grands, apprendre à se détacher de l'adulte et à faire par eux-mêmes.

- Chez les bébés :

Le fait d'être sur des tapis d'éveil et d'aller par lui-même vers les objets et jouets qu'il convoite l'amène à se mouvoir et à acquérir de nouvelles postures, de nouvelles façons de se déplacer et ainsi à prendre conscience de ses capacités. Il passera donc de la station allongée à la station debout durant sa première année et avance vers l'autonomie au fur et à mesure qu'il grandit.

- Chez les moyens :

Nous commençons à amener les enfants à faire des choses par eux-mêmes comme le rangement des jouets qui se fait de façon ludique mais en amenant l'enfant à participer à la vie de la section en faisant certaines actions lui-même. Enlever leurs chaussures au moment d'aller au lit, ranger leurs doudous et sucettes, se laver le visage et les mains avant le repas... tout cela à travers le jeu les mène vers l'autonomie, ils y prennent plaisir ce qui les encourage et les rend acteurs.

- Chez les grands :

Nous poursuivons ce qui se fait chez les moyens. Des rituels sont instaurés et participent à l'acquisition de l'autonomie. Avant et après chaque repas, les enfants se lavent le visage et les mains seuls, ils vont à tour de rôle mettre les gants et les bavoirs dans la poubelle prévue à cet effet ; au moment du goûter ils viennent eux-mêmes jeter leur pot de yaourt à la poubelle et mettre leur cuillère dans le panier à couverts... Chacun leur tour ils aident une tatie à ramener la poubelle de linge à la lingerie ou bien à aller chercher du matériel pour une activité. De même enlever leurs chaussures au moment d'aller au lit et les ranger au pied de celui-ci, puis les remettre quand ils se lèvent (dans la mesure du possible pour eux évidemment), ranger sucettes et doudous dans un endroit précis au lever de sieste et savoir où ils se trouvent s'ils en ont besoin ; ou encore le fait de se déshabiller seuls lors de leur passage aux toilettes pour les enfants qui n'ont plus la couche. Toutes ces petites actions les accompagnent dans leur acquisition de l'autonomie.

2-7 Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité c'est accompagner les parents à l'arrivée de leur enfant à la crèche, les soutenir dans l'éducation de leurs enfants et prévenir les ruptures familiales. Il est donc important

d'être à l'écoute pour aider les parents à trouver des solutions et les conseiller au mieux. Lors de l'arrivée de l'enfant à la crèche nous nous devons de mettre les parents en confiance, de les rassurer et de les accompagner dans la séparation avec leur enfant. La période d'adaptation est un moment clé pour échanger et apprendre à connaître l'enfant et sa famille car notre mission, outre le fait d'accueillir un enfant est aussi d'accueillir sa famille.

Ne pas juger et accueillir dans la bienveillance est primordial. Nous sommes là pour répondre à leurs interrogations, leurs inquiétudes, pour les accompagner dans leur rôle de parents en leur apportant des réponses et des solutions que l'on trouvera ensemble en discutant et en échangeant dans une démarche coéducative. Les parents doivent se sentir considérés et en sécurité afin de pouvoir échanger en toute confiance avec les professionnelles qui prennent en charge leur enfant. Leur donner confiance dans leur rôle de parents en les accompagnant au quotidien.

C'est un travail d'équipe : le fait que les parents soient rassurés, sécures et confiants, fera que leurs enfants resteront sereinement à la crèche.

2-8 La communication

A plusieurs reprises dans l'année des actions de prévention communes aux établissements d'accueil du jeune enfant sont mises en place afin de communiquer avec les parents sur divers sujets importants comme les dangers des écrans, les accidents domestiques, le soleil, l'alimentation, la vaccination. Elles permettent de communiquer avec les parents sur des sujets bien précis. Bien évidemment en dehors de ces temps, la communication entre parents et professionnels se fait tout au long de l'année au besoin, en fonction des interrogations sur telle ou telle problématique (le sommeil, la propreté, la morsure, l'alimentation, certaines problématiques de comportement...).

Des panneaux d'affichage permettent la diffusion de diverses informations tout au long de l'année et permettent aussi de montrer régulièrement aux parents ce que font leurs enfants à la crèche.

2-9 Les projets spécifiques

Un de nos projets les plus importants est d'accueillir les enfants avec bienveillance. Tout mettre en œuvre pour leur offrir l'accueil le plus sécurisant, enveloppant et bienveillant possible est ce qui demeure pour nous la base de l'accueil à la crèche afin d'accompagner au mieux les enfants dans leur développement durant leurs trois premières années de vie. La présence, l'écoute et le professionnalisme du personnel sont l'essence même d'un accueil réussi et ce dans le respect de l'enfant. Veiller à leur bien être physique et psychologique en adaptant chaque jour notre prise en charge. Créer une atmosphère sécurisante, être à l'écoute de chaque enfant que nous accueillons, respecter son rythme, son développement et ses besoins malgré le fait que nous soyons en collectivité. Réussir à faire un accueil individuel dans le groupe chaque fois que cela est possible, et faire de l'accueil collectif un accueil sécurisant et enrichissant pour chacun.

La langue Corse fait aussi partie de nos projets : une intervenante en langue corse vient régulièrement à la crèche compléter les actions quotidiennes des professionnelles de la structure. Nous avons la chance d'avoir des corsophones à la crèche qui peuvent offrir un bain de langage quotidien aux enfants. Dans des actions de chaque jour, en dehors d'activités spécifiques, elles s'adressent en Corses aux enfants.

3- Le projet social et développement durable

3-1 Cadre général d'Ajaccio

La ville d'Ajaccio est la capitale régionale de la Corse, elle compte 74 000 habitants et concentre l'essentiel des services et de l'activité économique du territoire. Elle est également la ville centre de la

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, qui comprend 10 communes pour un total d'environ 90 000 habitants.

a. La population

	1990	1999	2008	2013	2019
Population	58 949	52 880	65 153	67 507	71 361
Densité moyenne (hab/km ²)	718,6	644,6	794,3	823,0	869,9

Sources : Insee 01/01/2022

b. Les familles et enfants

Composition des familles ajacciennes						
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	18 845	100,0	19 674	100,0	21 055	100,0
Couples avec enfant(s)	7 456	39,6	7 738	39,3	8 692	41,3
Familles monoparentales	4 155	22,0	4 414	22,4	4 230	20,1
Femmes seules avec enfant(s)	3 465	18,4	3 717	18,9	3 539	16,8

Naissances domiciliés								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Naissances domiciliées	568	523	546	497	492	497	496	507

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

La croissance de la population et la typologie des familles s'installant sur la commune se traduisent par une demande grandissante dudit public en matière de modes d'accueil de leur(s) enfant(s). Pour y répondre, la structure multi-accueil se donne comme priorité de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des familles en accordant une attention particulière vers les publics en difficulté tout en répondant à un objectif d'éveil et de socialisation de l'enfant.

c. La petite enfance à Ajaccio

La ville d'Ajaccio compte sur son territoire :

- 8 crèches en régie pour un total de places de 290 berceaux
- 6 crèches associatives ou privées pour un total de 175 berceaux

- 91 Assistantes maternelles pour un total de 288 places.
- 2 Maisons d'Assistantes Maternelles,

Le Relais Petite Enfance et l'accueil individuel

Il s'agit d'un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Lieu d'information pour les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil et lieu d'animation et de socialisation pour les enfants. Les assistantes maternelles et les gardes à domicile peuvent y trouver un espace de professionnalisation.

Quelques chiffres de l'activité du RPE communal en 2022 :

- **217** listes d'Assistantes Maternelles réalisées au profil des parents en recherche d'un mode de garde.
- **113** matinées d'éveils ont été proposées.
- **128** enfants soit **121** familles et **34** AM ont bénéficié des matinées d'éveil et de professionnalisation.
- **80** familles et 16 AM ont été accompagnées dans leur rôle de parents employeurs et métier.

Faisant partie de la même DGA et Direction, le RPE est en lien direct avec l'accueil collectif et a pour mission d'orienter les familles vers le mode de garde le plus adapté à leurs besoins.

3-2 Quartier

La Crèche Municipale des Haras est une crèche collective, elle se nomme ainsi en référence à sa localisation qui correspond à l'emplacement des anciens haras de la ville. Elle a été créée en 1981 pour répondre aux besoins de plus en plus accrus en lieux d'accueil de jeunes enfants.

La situation géographique de la crèche, 1 cours Jean Nicoli, à l'entrée de la ville d'Ajaccio, est sans contexte une situation privilégiée et favorable à la « dépose » des enfants, en dépit de l'absence de parking. La proximité du quartier des Canes l'inclut dans une zone urbaine sensible.

La population du quartier :

Au sein du quartier une multitude de communautés sont représentées et cohabitent.

Le quartier des Canes compte 5401 habitants, avec une population active de 46.4% et un taux de chômage de 5.2% (source INSEE parution officielle de 2022).

Les revenus moyens annuels par habitants sont de 17149 euros.

La superficie du quartier est de 1,32 km².

Quartier riche en commerces de proximité :

1 super marché, 6 Superettes Epicerie, 2 Pharmacies, 1 magasin d'optique, 2 hôtels, 3 bureaux de tabac, plusieurs garages, de nombreux magasins de vêtements.

Etablissements scolaires, enfance et petite enfance

2 Multi accueils, 1 école maternelle et primaire, 1 collège privé et 1 lycée privé.

Equipements sociaux, éducatifs, culturels et sportifs

1 maison de quartier municipale, La direction petite enfance, Centre social des Canes, La médiathèque des Canes, Le D.R.E, La maison ouverte (LAEP), La chambre des métiers, Cap emploi, Gymnase Charles Demedardi, Gymnase Michel Bozzi, Stade Binda, Salle de sport, Association sportive et culturelle des Canes.

Professionnels de santé

2 Cabinets médicaux, 1 cabinet infirmier, 3 kinésithérapeutes, 1 cabinet de sage-femme, 1 cabinet de gynécologie, 1 cabinet d'ophtalmologie, 2 cabinets dentaires.

Administrations

Médecine du travail, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Corse du sud, CPAM, URSSAF.

Divers :

1 salle de sport, 1 banque.

En conclusion

Le quartier des Cannes est en pleine mutation :

De nombreux aménagements ont pu être réalisés grâce au programme de Renouvellement Urbain : logements sociaux, conservatoire d'Ajaccio, Agora avec son marché couvert, rénovation de la place de Lattre de Tassigny, création de 2 bassins de rétention pour limiter les risques d'inondations, un parc paysagé, des espaces de jeux. De plus la destruction d'une barre d'immeuble (barre Mancini) a permis une ouverture du quartier sur la mer et favoriser son désenclavement.

3-3 Place des familles

Tout au long du séjour de l'enfant, la Directrice et son équipe encouragent la communication et le dialogue avec les parents en vue d'une prise en charge partagée et harmonieuse de l'enfant.

Seules les informations individuelles concernant leur enfant, son comportement et le déroulement de la journée dans l'établissement sont susceptibles d'être communiqués aux parents.

Les familles ont accès au projet d'établissement disponible sur le site de la Ville.

3-4 Organismes extérieurs et partenariat

✓ Les services PMI de la Collectivité de Corse

Ce service assure un suivi qualitatif et un contrôle régulier de l'établissement.

Si les services de la PMI ont un rôle de conseil auprès des professionnels, ils jouent également un rôle

de facilitateur en matière d'accueil d'enfants présentant une situation particulière.

En effet, l'équipe peut être sollicitée pour accueillir au sein de la structure un enfant pour lequel (où

pour sa famille) une attention particulière mérite d'être portée.

✓ La Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le Contrat Enfance jeunesse de la Ville étant échu au 31/12/2021, il est remplacé par la Convention Territoriale Globale intercommunale 2022-2026 signée en novembre 2022 avec la CAF. Dans ce cadre, la crèche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la CAF qui est, non seulement un financeur mais aussi un partenaire accompagnateur pour avancer sur les différentes thématiques recensées par un diagnostic de territoire.

La Mutualité sociale agricole (MSA) s'associe à la CAF pour les financements du fonctionnement des crèches.

✓ **Les services d'hygiène alimentaire**

La direction des services vétérinaires assure un contrôle de l'établissement en ce qui concerne respect des conditions d'hygiène en restauration collective applicables audit établissement, garantissant ainsi la sécurité des enfants.

Les Contrôles microbiologiques

Dans un cadre préventif, des échantillons alimentaires et de surface sont analysés par un laboratoire d'analyses agréé afin d'évaluer les risques sanitaires. Une fois par trimestre un technicien de laboratoire prélève sur site un plat témoin (repas mixé pour les crèches satellites) et un prélèvement de surface (plan de travail, robot mixeur ...).

3-5 Développement durable

L'adoption d'une démarche écologique dans la crèche permet de :

- Améliorer la qualité de l'environnement dans lequel les enfants évoluent et ainsi préserver leur santé,
- Sensibiliser les enfants au respect et à la préservation de l'environnement et les éduquer ainsi dès le plus jeune âge aux bonnes pratiques,
- Associer les parents au projet.

La réduction de l'impact écologique à la crèche des Haras se fait par un choix adapté de matériaux et mobiliers et par une sensibilisation de nos équipes à la gestion responsable des déchets et des énergies.

Des pratiques éco-responsables sont mises en place :

- Les repas servis aux enfants sont confectionnés avec des produits frais : viande, poisson, fruits et légumes
- Les produits de saison, bio, locaux, bénéficiant d'un circuit court sont privilégiés
- L'eau du robinet est la boisson des plus grands. L'eau minérale est réservée uniquement aux plus petits.
- Afin de limiter le gaspillage alimentaire, l'élaboration des repas tient compte du nombre d'enfants présents et du grammage des portions. (GEMRCN)
- En ce qui concerne la gestion des déchets la CAPA organise aussi la logistique technique du ramassage des déchets sur notre crèche pour une mise en place d'un tri sélectif. Pour ce faire un container jaune est mis à disposition pour les déchets recyclables ainsi qu'un autre pour les biodéchets.

Il est important de transmettre aux enfants une attitude éco citoyenne, leur apprendre la nécessité de prendre soin de l'environnement dès leur plus jeune âge.